

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul Séance du 1er août 2024

Nombre de conseillers :

 En exercice.
 10

 Présents.
 .7

 Votants.
 .8

 Exprimés.
 .8

Date de la convocation : 26/07/2024 Date d'affichage : 26/07/2024 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le 1er aout à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie.

Sous la présidence de Madame CALMELS Anne, Maire

<u>PRESENTS</u>: BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, LAYRAL Emmanuel, GARAMPON Olivier, SAUVEPLANE Pierre, VERLAGUET Mathieu.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, SENTY Michel. <u>PROCURATION</u>: SENTY Michel a donné procuration à CALMELS Anne.

SEANCE N°2024-9 DELIBERATION N°2024-9-1 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des assemblées – Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 2121-15 du CGCT;

Considérant qu' « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à huit voix pour,

<u>de désigner</u> SAUVEPLANE Pierre pour remplir cette fonction.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents

> Le Maire CALMELS Anne Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le № août 2024
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 🚣 août 2024

Le Maire CALMELS Anne Le secrétaire de séance SAUVEPLANE Pierre

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http://www.telerecours.fr.